



L'ÉTANG NOUVEAU

**Pour la réhabilitation de l'Étang de Berre et de la Durance
et leur mise en valeur au profit de tous.**

Association loi 1901 créée en 1988

Agréée « Environnement » Bouches du Rhône & Vaucluse

Saint Chamas le 4 mai 2020

**Objet : Faciliter le recours juridique aux citoyens et aux associations,
légiférer sur la défense de nos potentiels alimentaires.**

Mesdames, Messieurs les Parlementaires,

La pandémie du coronavirus met en évidence, entre autres méfaits, le danger mortel de s'en remettre à des productions externes pour nous soigner et pour nous nourrir.

Cette crise nous impose donc, entre autres mesures, un impératif vital :

Sauvegarder, réhabiliter et mettre en valeur, les terres agricoles et les milieux aquatiques, nos potentiels alimentaires, dans le respect des lois de la nature !

Mais l'expérience montre qu'un projet qui semble contraire à ces objectifs vitaux, peut cependant être déclaré « d'utilité publique ». Reste alors le recours juridique.

Mais ce recours est difficile car :

- si elle est ouverte aux citoyens et aux associations, la technicité de la démarche exige souvent de faire appel à un juriste ; elle est coûteuse ;
- et la législation actuelle ne contient pas de lois de défense des potentiels alimentaires.

Mesdames, Messieurs les Parlementaires,

Nous avons l'honneur de vous demander de modifier la législation française pour la rendre plus accessible et plus efficace en ce domaine :

- **modifier la loi pour faciliter le recours juridique aux citoyens et aux associations ;**
- **élaborer une loi de sauvegarde des potentiels alimentaires terrestres et aquatiques.**

À votre disposition pour tout complément d'information,
Recevez Mesdames et Messieurs les Parlementaires, l'expression de nos sentiments républicains.

Pour le CA de L'Étang Nouveau

René Benedetto, président

Jean Luc Platon, trésorier

Hubert Jaussaud, secrétaire